



Motion pour la conservation des espaces agricoles Assemblée générale du 16 mars 2012

Pendant la décennie 2000-2010, la surface agricole utile (SAU) de Rhône-Alpes a diminué de 6%. C'est la première région française consommatrice de terres agricoles en France. La SAU drômoise a perdu 26 493 ha soit une diminution 12%, le plus fort taux régional.

Cette perte résulte de politiques d'aménagement laxistes qui privilégient un développement de l'habitat et des activités commerciales et industrielles sur les terrains agricoles. Cette solution de facilité qui ne peut pas perdurer, permet aux responsables de ne pas intervenir sur les logements vacants, de ne pas reconstruire la « ville sur la ville » et de ne pas requalifier et densifier des zones d'activités existantes.

C'est ainsi que les POS, PLU et cartes communales ont détruit et gaspillé ces importantes surfaces agricoles dont une partie significative était irriguée. Cette destruction a pour conséquence une diminution des productions agricoles et alimentaires locales.

Constatant que les zones d'urbanisation programmées dans les documents d'urbanisme existants permettent de répondre largement aux besoins de logement et d'activités de la population drômoise, la FRAPNA -Section Drôme réunie en assemblée générale le 16 mars 2012 agira dans le cadre des révisions des SCoT, PLU et cartes communales, pour que :

« Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne devienne constructible »

Constatant que la Drôme subit des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et souhaitant que la population drômoise continue à bénéficier de productions alimentaires locales l'Assemblée générale demande que :

« Plus aucun terrain desservi par un réseau d'irrigation ne soit urbanisé, même s'il est classé en zone constructible dans un document d'urbanisme ».

Votée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 16 mars 2012 de la FRAPNA Drôme.